



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DES DEUX-SÈVRES

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DE LA COHESION SOCIALE ET
DE LA PROTECTION DES POPULATIONS**

**Pôle Protection des Populations
Service Environnement Biologique**

30 Rue de l'Hôtel de Ville
CS 58434
79024 NIORT Cedex
Tel : 05.49.17.27.00
Fax : 05.49.17.27.96
Courriel : ddcspp-envi@deux-sevres.gouv.fr

Ouverture des bureaux :
du lundi au vendredi : 9 h à 12 h et 14 h à 16 h

**L'Inspecteur de l'Environnement,
à**

Madame le Préfet des Deux-Sèvres
Service de la Coordination et du Soutien
Interministériels
Pôle Environnement
BP 70000
79099 NIORT Cedex 9

Objet : Ré-examen IED
EARL LA PRAIRIE - MONTRAVERS
Affaire suivie par : Mme DEVAUX
N/Ref : CD/LM-2020-00797
PJ : 1 dossier de ré-examen

Niort, le 12 mars 2020

RAPPORT DÉCLARANT UN DOSSIER DE RÉ-EXAMEN IED CONFORME

Suite à la transmission dématérialisée du dossier de ré-examen de l'élevage IED suivant,

EARL LA PRAIRIE

Numéro S3IC : 0579.00478
Numéro SIRET : 33883940000011

Adresse de l'exploitation :

**EARL LA PRAIRIE
3, LA FAVRIE
79140 MONTRAVERS**

Adresse administrative :

**EARL LA PRAIRIE
3, LA FAVRIE
79140 MONTRAVERS**

bénéficiant de l'arrêté préfectoral d'autorisation n° 4087 modifié du 19 septembre 2003 pour 64 800 animaux-équivalents volailles.

et à son instruction technique :

Dossier transmis le 28 février 2018 par l'exploitant,
Finalisée le 11 mars 2020 date de passage à l'état « Transmis Préfecture »,

nous vous proposons de donner acte à l'exploitant des engagements pris dans son dossier dans le cadre du réexamen des conditions d'exploitation, qui pourront lui être opposés par la suite lors des contrôles réalisés par l'inspection.

Vu et transmis :
Pour le Directeur Départemental et par délégation,
Le Chef du Service Environnement Biologique

Jean-Louis HERAUD



L'Inspecteur de l'Environnement

Claudie DEVAUX